

# 1 Etape 1 : Travailler son idée

**P**our concrétiser votre projet dans les meilleures conditions, une séance d'échauffement s'impose. Vous devrez préciser votre idée, puis chercher des informations.

Il faut :

- **définir** les caractéristiques du produit ou du service envisagé,
- **connaître son utilité**, son usage et les performances prévues,
- **établir** les grands principes de fonctionnement de l'entreprise à créer.
  - **vérifier** les exigences réglementaires (diplômes, normes...)

La maturation du projet tient aussi à une question personnelle : quelle vie voulez-vous avoir ? (quels sont vos objectifs et vos contraintes).

## Par qui se faire aider et quand ?

Le demandeur d'emploi établit avec Pôle emploi un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) lors de son premier entretien pour définir les mesures d'accompagnement nécessaires à son retour à l'emploi. Lors de cette étape ou au cours d'un entretien mensuel ultérieur, le demandeur d'emploi peut informer son conseiller Pôle emploi de son projet de création ou de reprise d'entreprise.

Il entre alors dans un parcours spécifique et bénéficie

• **du fonds documentaire** : les agences de Sarlat et Terrasson disposent d'une documentation librement accessible :

- Un *Guide pour agir* intitulé "Comment s'imaginer créateur d'entreprise"
- Accès au site de référence de l'APCE

• **des prestations spécifiques**, gratuites, pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises.

- OPCRE : travail de réflexion sur le projet et confrontation du projet aux exigences du marché (Objectif projet création reprise d'entreprise)

• **des ateliers à Sarlat et Terrasson** : Le porteur de projet a la possibilité de participer à 2 ateliers (de 4 h chacun) spécifiques sur la création ou la reprise d'entreprise. Il s'agit d'un travail individuel encadré par un animateur.

- **1<sup>er</sup> atelier** : «Créer votre entreprise : pourquoi pas ?». réflexion sur l'idée et le projet personnel du créateur ou repreneur d'entreprise. Il s'agit de permettre au porteur de projet de prendre conscience des contraintes de la création d'entreprise, de ses qualités en tant qu'entrepreneur, de ses motivations et des premières démarches à réaliser.
- **2<sup>ème</sup> atelier** : (*uniquement à Sarlat*) «Organiser votre projet de création ou de reprise d'entreprise». Il permet de structurer le projet en précisant les étapes clés, les points à améliorer, et d'identifier les organismes d'appui à la création ou à la reprise d'entreprise susceptibles d'accompagner le porteur de projet.

• **de l'évaluation préalable à la création ou à la reprise d'entreprise (EPCE)**. Cette étape décidée par le conseiller référent Pôle emploi est assurée par un prestataire externe au cours de 6 entretiens individuels répartis sur 3 à 4 semaines. Cette évaluation s'adresse aux demandeurs d'emploi ayant réalisé une première écriture de leur projet avec notamment un chiffrage des aspects commerciaux et financiers. Les porteurs de projets sont conseillés sur les points forts et les points faibles de leur projet et sur sa faisabilité.

• **de l'évaluation en milieu de travail (EMT)**. Généralement utilisée dans la phase de validation d'un projet professionnel, cette prestation est décidée par le conseiller référent Pôle emploi. Elle permet au futur créateur de valider son projet sur le terrain. Il s'agit de trouver avec l'aide de son conseiller référent une entreprise susceptible de l'accueillir pendant 80 heures au maximum afin de lui permettre de découvrir les conditions d'exercice d'un métier.



pôle emploi

3949

ou coordonnées p14

## QUI PEUT VOUS INFORMER EN PERIGORD NOIR ?

(adresses p14,15 et 16)

Si vous êtes demandeur d'emploi ou si votre projet est plutôt flou, Pôle Emploi propose une information et des services d'aide à l'élaboration de votre projet. Initiative Périgord et la CCI organisent gratuitement des 1/2 journées d'information, (s'adresser à la CCI de Sarlat)

Si vous êtes exclu du marché du travail et du système bancaire classique, l'ADIE et la Caisse Sociale de Développement aident les personnes en difficulté à créer leur propre emploi.

Si votre activité est industrielle ou commerciale et que votre projet est bien structuré, adressez-vous directement à l'antenne CCI de Sarlat : 05 53 31 73 73.

Pour les futurs artisans, adressez-vous à celle de la Chambre de métiers : Gérard Toucha-leaume 05 53 31 56 23

Si votre activité est agricole, adressez-vous au CRDA : 05 53 28 60 80

Pour les professions libérales rapprochez vous de L'URSSAF (adresses pages 14)

# 1 Etape 1 : Travailler son idée (suite)



pôle emploi

## Situation du demandeur d'emploi pendant la phase de préparation du projet

S'il était indemnisé, il peut continuer à percevoir son ARE, à condition qu'il reste inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi. En effet, les démarches accomplies en vue de la création d'une entreprise constituent aujourd'hui des actes positifs de recherche d'emploi - se rapprocher de son conseiller pour connaître les conditions d'obtention

### • des aides spécifiques aux demandeurs d'emploi

► **Accre** - Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise. Elle consiste en une exonération de charges sociales (dans la limite de 120 % du Smic) pendant un ou trois ans selon les cas.

► **Nacre** (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (contacts pages 14 à 16). Il s'agit d'un parcours ayant pour objectif de vous donner les meilleures chances de réussite. Il comprend deux types d'aide :

- une aide au montage du projet de création ou de reprise d'entreprise et au développement de l'entreprise (conseil et accompagnement),
- une aide financière (prêt à taux zéro et sans garantie) qui doit être couplée à un prêt bancaire. Son montant : 1 000 € à 10 000 €. Sa durée : 1 à 5 ans

### Et au choix :

► du maintien partiel des allocations par le Pôle emploi .Le porteur de projet pourra continuer à percevoir une partie de ses allocations après le début d'activité, (à condition que sa nouvelle rémunération ne dépasse pas 70 % du salaire sur lequel ont été calculées ces allocations et ce dans la limite de 15 mois)

► de l'aide sous forme de capital du Pôle emploi. Le porteur de projet, qui a obtenu l'Accre peut prétendre à une aide financière égale à 50% des droits qui lui restent dus. Cette aide est versée en deux fois

# 2 Etape 2 : L'étude de marché : vendre quoi, où, comment, à qui ? Ça s'étudie.

Bilan en Périgord Noir  
données chambre économique

Bilan en Périgord Noir 1 <sup>er</sup> semestre 2014	Créations	dont Reprises	Suppressions	Total
Artisanat de production	15	0	10	5
Bâtiment	55	10	26	29
Commerce	78	43	24	54
Industrie	4	3	1	3
Services	73	25	19	54
<b>Sous total</b>	<b>225</b>	<b>81</b>	<b>80</b>	<b>145</b>
	Installations	Transmission au conjoint	Cessation d'activité	Total
Agriculture	37	9	38	-1
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>90</b>	<b>118</b>	<b>146</b>

Une fois que votre idée est précise et que vous avez reçu une première information, il est nécessaire de faire un bilan pour savoir si votre projet est réaliste et rentable. Il faut alors évaluer en toute objectivité vos objectifs personnels et vos compétences pour mener à bien votre projet. En effet, la réussite d'une entreprise ne dépend pas que d'événements extérieurs. Il est nécessaire de se poser les bonnes questions : Avez-vous pris suffisamment le temps d'étudier et de préparer votre projet ?

- L'entreprise pourra-t-elle dégager en temps voulu un revenu minimum vital ?

- Votre personnalité est-elle adaptée pour devenir chef d'entreprise ?

- Avez-vous des compétences dans les domaines technique et commercial ?

- Le ou les produits, prestations, que vous désirez vendre sont elles adaptées à votre clientèle ?

- Avez- vous identifié vos concurrents ?

- Quelle est votre zone de chalandise ?

Il est aussi important de se demander pourquoi vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise car certaines motivations peuvent vous pousser à réaliser votre projet quoi qu'il arrive sans tenir compte de sa viabilité.

Pour mémoire, au premier semestre (la période traditionnellement la plus favorable pour démarrer une activité en Périgord Noir), le solde des créations moins les reprises est passé de +184 en 2011, à +141 en 2011, +99 en 2013, et + 146 en 2014